

DEC110788DAJ

Décision portant renouvellement de M. Daniel CHARNAY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD)

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 000005SPHM en date du 13 juillet 2000 portant création de l'unité n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu la décision n° 060177DAJ en date du 14 mars 2006 portant nomination de M. Daniel M. Daniel CHARNAY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

M. Daniel CHARNAY, ingénieur principal physique nucléaire, est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe », à compter du 4 décembre 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2011

Alain FUCHS